



4111 - Modes de garde petite enfance

**Proposition d'attribution de subventions
en faveur de la réalisation de diverses
structures d'accueil de la petite enfance
dans le cadre des contrats de territoires**

Rapport n° CP/2016/213

Service gestionnaire :

I31012 - Equipements et gestion des subventions

Résumé :

Le présent rapport propose l'attribution de subventions départementales en faveur d'investissements réalisés par deux Communes et une Communauté de communes dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale déterminée en fonction de la dépense prévisionnelle. Ces projets sont inscrits dans les différents contrats de territoire.

Le rapport soumet à l'approbation de la Commission Permanente une proposition d'attribution de 3 subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous. Ces opérations sont inscrites dans les annexes financières des contrats de territoire.

En application de la délibération du Conseil départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives à ces dossiers non déposés avant le 6 juillet 2015 et restant à engager.

I - Territoire SUD

1 – Canton de MOLSHEIM

- Aménagement d'un ensemble école maternelle – périscolaire à DUTTLENHEIM – Projet inscrit dans le contrat de territoire de Molsheim – Mutzig et Hasel 2010 – 2015 (volet 1) n°10486.

La Commune de Duttlenheim a décidé d'implanter dans le secteur du Birkenwald, à côté de l'école primaire Jean Hans Arp, une nouvelle école maternelle de 120 enfants et un accueil périscolaire pour un effectif de 40 enfants.

Cet important projet permet d'envisager une mutualisation de certains locaux (restauration scolaire, activités périscolaires) et de se rapprocher des secteurs d'urbanisation, un projet de lotissement étant en cours.

Le montant des travaux s'élève à 4 045 338 € HT et le démarrage des travaux est prévu en avril 2016 pour une durée de 28 mois.

Ce projet a été retenu au titre de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance concernant la partie périscolaire.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 48 000 €, sur la base du taux modulé de la Commune (12 %) et de la décote de 20 % conformément à la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015.

Il est proposé d'attribuer à la Commune de Duttlenheim, une subvention de 48 000 € dans le cadre du contrat de territoire de Molsheim – Mutzig et Hasel pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux périscolaires à Duttlenheim.

2 – Canton de SELESTAT

- Construction d'une structure périscolaire à HILSENHEIM - Projet inscrit dans le contrat de territoire du Ried de Marckolsheim 2^{ème} génération n° 11476.

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a décidé d'entreprendre la construction d'une nouvelle structure périscolaire à Hilsenheim et d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) prévu pour 35 enfants, dont 23 places pour les moins de six ans.

Ce nouveau projet est en cours de travaux et l'ouverture des locaux est prévue en septembre 2016. Il vise à répondre aux besoins des familles, notamment des parents qui exercent une activité professionnelle, et à apporter un service public de qualité contribuant à l'attractivité de la commune.

Ce nouvel équipement, d'une superficie globale de 350 m², est structuré sur deux niveaux. Il est situé dans l'enceinte de l'école maternelle, implantée au centre-ville. Il sera directement adossé au bâtiment scolaire existant.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 733 202.37 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 202 296.66 € sur la base du taux modulé (28 %). Après décote de 20 %, la subvention s'élèverait à 164 237.33 €.

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, une subvention de 164 237.33 € dans le cadre du contrat de territoire du Ried de Marckolsheim et au titre de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance pour la construction des nouveaux locaux périscolaires à Hilsenheim.

Il y a lieu d'établir une convention de financement avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Le projet de convention est joint en annexe du présent rapport.

II – Territoire NORD

Canton de BRUMATH

- Création d'un nouveau périscolaire de 120 places à GAMBSHEIM - Projet inscrit dans le Contrat de territoire du Pays Rhénan 2014 - 2016 révisé n°11576.

La Commune de Gamsheim a décidé de réaliser la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement (ALSH) situé entre l'école maternelle « Le Verger » et l'école élémentaire « Ill au Rhin » à Gamsheim.

La nouvelle structure permettra d'accueillir 120 enfants, dont 40 places pour les moins de six ans. Sa proximité avec les deux écoles supprimera tout déplacement à l'extérieur de l'enceinte des deux écoles. Le projet offrira un cadre propice aux actions pédagogiques menées par l'accueil périscolaire en limitant les trajets et déplacements quotidiens.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 800 000 € HT et le démarrage des travaux est prévu en juillet 2016 pour une durée de chantier de 18 mois.

Le coût éligible retenu dans le cadre du contrat de territoire est de 612 500 € et le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 93 100 € sur la base du taux modulé (19 %), diminué de 20 %.

Il est proposé de décider d'attribuer à la Commune de Gambsheim, une subvention de 93 100 € dans le cadre du contrat de territoire du Pays Rhénan et au titre de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance pour la création et l'aménagement de la nouvelle structure périscolaire à Gambsheim.

Incidences financières :

En cas d'accord de la Commission Permanente sur les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur l'autorisation de programme suivante :

- AP : « R 2016 MODES DE GARDE AUTRES CT »

Montant de l'AP : 1 879 000 €

Montant disponible de l'AP : 1 879 000 €

Crédits proposés : 305.337.33 €

Les commissions territoriales Sud et Nord ont émis un avis favorable pour les propositions de subventions afférentes à leur territoire respectif.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 305 337.33 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés. Elle approuve les termes du projet de convention de financement joint à la présente délibération, à intervenir avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et autorise le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,



Frédéric BIERRY